

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION

Représentée par son président, Monsieur Francis LUYCE
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2016** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **40 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Collectif SENIOR (40 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 888 121 €.


Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.


LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE NATATION
Fédération Française de Natation
14, rue Scandicci
93508 PANTIN Cedex

Fait à Paris, le 29 ~~juin~~ 2016

LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

WISE LE 27/07/2016 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N°EJ 2.1.012.86.029

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	14 500 €	12 500 €	9 000 €	5 500 €
Action 1				
Programmes d'échanges internationaux	14 500 €	12 500 €	9 000 €	5 500 €
Dynamiser et optimiser les ressources humaines	14 500 €	12 500 €	9 000 €	5 500 €
Action 1	80 000 €	0 €	0 €	80 000 €
Structuration fédérale	80 000 €	0 €	0 €	80 000 €
Action 2	80 000 €	0 €	0 €	80 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	0 €	0 €	0 €	0 €
	0 €	0 €	0 €	0 €
Former l'encadrement aux activités de la natation et favoriser l'accès aux métiers sportifs	266 000 €	150 000 €	124 500 €	141 500 €
Action 4	266 000 €	150 000 €	124 500 €	141 500 €
Professionnalisation de l'activité	207 500 €	120 000 €	100 500 €	107 000 €
Formations fédérales	58 500 €	30 000 €	24 000 €	34 500 €
Etre représentatif dans toutes les disciplines aux JO de 2020 et 2024	1 240 563 €	360 000 €	245 000 €	995 563 €
Action 2	1 240 563 €	360 000 €	245 000 €	995 563 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 240 563 €	360 000 €	245 000 €	995 563 €
Maintenir le niveau de compétitivité de la France aux Jeux Olympiques 2016 en portant une attention particulière au double projet	3 710 216 €	2 669 400 €	2 600 000 €	1 110 216 €
Action 2	3 710 216 €	2 669 400 €	2 600 000 €	1 110 216 €
Aides personnalisées (AP)	600 000 €	600 000 €	600 000 €	0 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	30 000 €	0 €	0 €	30 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 571 216 €	1 069 400 €	1 000 000 €	571 216 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	200 000 €	0 €	0 €	200 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	1 309 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	309 000 €
Accompagner les acteurs du territoire (comités régionaux, clubs) à développer un projet pérenne	47 500 €	37 500 €	22 500 €	25 000 €
Action 1	47 500 €	37 500 €	22 500 €	25 000 €
Structuration fédérale	17 500 €	7 500 €	7 500 €	10 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	30 000 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	454 880 €	256 200 €	252 621 €	202 259 €
Action 3	454 880 €	256 200 €	252 621 €	202 259 €
Accompagnement sanitaire préventif	241 040 €	108 600 €	108 600 €	132 440 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	213 840 €	147 600 €	144 021 €	69 819 €
Maintenir sa forme et préserver sa santé par la pratique de la natation.	50 000 €	40 000 €	30 000 €	20 000 €
Action 3	50 000 €	40 000 €	30 000 €	20 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	50 000 €	40 000 €	30 000 €	20 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	372 500 €	337 500 €	204 500 €	168 000 €
Action 1	372 500 €	337 500 €	204 500 €	168 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	372 500 €	337 500 €	204 500 €	168 000 €
TOTAL	6 236 159 €	3 863 100 €	3 488 121 €	2 748 038 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

600 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 888 121 €

FL

1917

1918

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**Partie réservée au destinataire du relevé**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement de quittances, etc.)

Titulaire du compte**FEDERATION FRANCAISE DE NATATION****Domiciliation****CREDITCOOP PARIS NATION****RIB**

42559	00008	21028430301	04
-------	-------	-------------	----

IBAN

FR76	4255	9000	0821	0284	3030	104
------	------	------	------	------	------	-----

BIC**CCOPFRPPXXX**

